

Motion sur les “Key Labs”

Le Conseil Scientifique de l’INSMI (CSI) a pris connaissance des déclarations¹ du président-directeur général du CNRS sur l’attribution du qualificatif sélectif de “key lab” à environ 25% des 860 UMR et UPR identifiées comme de “rang mondial”. Ce projet et la liste préliminaire des unités concernées ont été élaborés sans concertation avec les différents conseils scientifiques et d’orientation. Le Conseil Scientifique du CNRS a été le premier à réagir en *s’alarant de la défiance à son égard exprimée par le directeur général délégué à la science*². Le CSI de l’INSMI partage cette vive émotion et déplore également l’absence de concertation et de transparence. Cette proposition acterait la concentration des moyens humains (personnels ingénieurs, techniciens et chercheurs) sur un nombre réduit de laboratoires, au détriment des autres³. Quel que soit le pourcentage d’unités concernées par ce label, le CSI s’inquiète des conséquences d’une telle sélection. Il rappelle que les belles réussites de la communauté mathématique française sont réparties dans la totalité des laboratoires.

Comme le souligne le HCERES dans la synthèse nationale sur les mathématiques⁴, *le rôle de l’Insmi du CNRS est central dans l’établissement de la politique scientifique nationale et de site en mathématiques [...]. Il joue un rôle structurant au niveau national et local, grâce à l’accompagnement harmonisé qu’il offre aux directions des laboratoires [...]. Il est un interlocuteur incontournable lors des discussions sur les mathématiques, en synergie avec les autres acteurs des mathématiques, organismes, écoles et universités*. Ainsi, le CSI considère que ce projet est de nature à nuire gravement à la cohésion de la recherche mathématique en France, aux interactions avec les autres disciplines, et aux missions nationales de l’institut qu’il est censé conseiller. Il constate également que cette sélection est incohérente avec la politique scientifique menée par l’INSMI depuis sa création, il y a 15 ans, et visant à la présence de l’excellence mathématique française sur tout le territoire. Cette stratégie se traduit par une politique d’affectation et de mobilité qui a *favorisé le transfert de connaissances et la notion d’appartenance à une communauté plutôt qu’à des lieux d’exercice et permis d’irriguer le territoire entier avec des mathématiciennes et des mathématiciens de premier plan, créant ainsi des laboratoires pépites à côté de centres de plus grande envergure*⁵. Cette politique s’est notamment manifestée par un coloriage géographique d’une partie des postes de chercheurs et chercheuses depuis trois ans et par le renforcement des fédérations mathématiques sur tout le territoire.

Le Conseil Scientifique de l’INSMI considère cette labellisation comme un projet d’exclusion et la négation d’une trentaine d’années de structuration de la recherche mathématique en France. Il s’oppose donc à la politique des “key labs” avec fermeté.

1. Déclarations du 12 décembre 2024

2. Déclaration du CS du CNRS

3. selon les termes de la motion de la Coordination des responsables des instances du CoNRS

4. Section 2.2.1 du volume 1 de la synthèse des mathématiques du HCERES

5. Section 3.2.1 du volume 1 de la synthèse des mathématiques du HCERES

Motion votée le 28 janvier 2025

OUI : 23

NON : 0

Abstention : 0